

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00116555)

Eau d'alimentation non-conforme à la limite réglementaire de qualité fixée à 0,1 µg/l pour le paramètre ESA-Métolachlore. La limite de qualité sanitaire maximale pour ce paramètre est fixée à 510 µg/L. Ce dépassement n'engendre pas de restriction des usages de l'eau. Un suivi renforcé est mis en place Pour les autres paramètres, l'eau est conforme aux limites et références de qualité réglementaires.

Pour le Directeur Général de l'ARS,
L'Ingénieure d'Etudes Sanitaires



Nelly NABYL